

Contrôle de conformité d'une étiquette de câble RPC et DdP

Toutes les étapes que doivent suivre les acheteurs pour s'assurer que la documentation, l'étiquette sont bien conformes au RPC.





@Distributeurs: Demandez aux fabricants la DdP des câbles que vous êtes sur le point de vous fournir et vérifiez leurs étiquettes. Il est de votre responsabilité de transmettre ces documents à vos clients. Vous devez vous assurer que les produits disponibles sur le marché sont bien conformes : Vérifiez les en suivant la démarche ci-dessous.



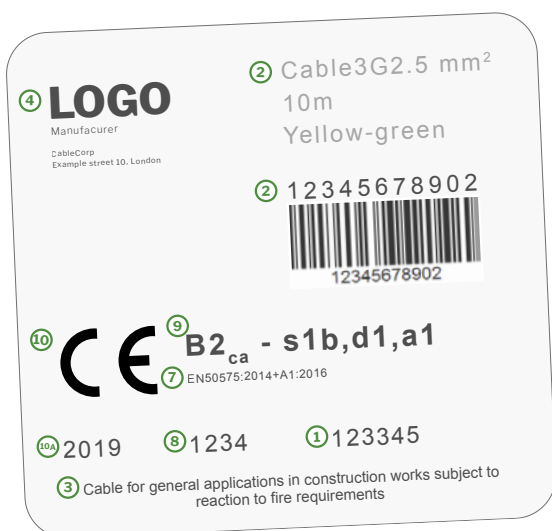
Fournisseurs: Demandez les DdP à votre distributeur et assurez vous que les produits ont bien les bonnes étiquettes. Vous en avez le droit. Si le distributeur est incapable de vous les fournir comme prévue par la réglementation, soyez vigilants les produits ne sont peut être pas conformes!



@ Installateurs / Électriciens: Assurez vous que votre fournisseur ou votre distributeur vous procurent des câbles bien conformes . Votre vigilance et vos réactions sont vitales pour le marché.

ÉTIQUETTE / DOCUMENT

Utilisez la référence suivante pour vérifier l'étiquette / le document du ou des câbles que vous achetez.



COMMENT VÉRIFIER

Suivez les étapes suivantes pour vérifier la déclaration de performance (DdP) et l'étiquette du produit.

1^{ère} étape Vérifiez la présence de toutes les informations listées ci-dessous

2^{ème} étape Vérifiez que chaque information est valable et vraie

#	Information	Exemple	DdP	Étiquette	Comment vérifier?
1	Numéro de DdP	123345	✓	✓	Utilisez l'outil de recherche du site internet du fabricant pour trouver la DdP
2	Code du produit	12345678902	✓	✓	Le code d'identification doit être unique
3	Utilisation conforme du produit	Câbles pour applications générales dans la construction...	✓	✓	Phrase à utiliser conformément à la réglementation : "Câbles pour applications générales dans les ouvrages de construction soumis aux exigences de réaction au feu."
4	Fabricant / importateur	Nom du fabricant de câbles	✓		Le nom, raison sociale et l'adresse du fabricant ou du mandataire. Vérifiez que le fabricant réel est correctement identifié et non une marque commerciale.
5	Mandataire	Nom de la personne physique ou morale, au cas où elle serait désignée. Ce champ peut être vide.	✓		Toute personne physique ou morale établie dans l'UE qui a reçu un mandat écrit d'un fabricant pour agir en son nom dans le cadre de tâches spécifiées.
6	Type de système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP)	AVCP 1+ ou AVCP 3	✓		Seules 2 options peuvent être utilisées: AVCP 1+ ou AVCP 3
7	Spécifications techniques appliquées	EN 50575-2014	✓	✓	Date de délivrance de la norme harmonisée
8	Numéro d'organisme notifié	1234	✓	✓	Recherchez le numéro dans la liste officielle des laboratoires certifiés
9	Classe de performance déclarée	B2 _{ca} -s1b, d1, a1	✓	✓	Les critères additionnels (s, d, a) doivent être indiqués pour B2ca, Cca, Dca, non nécessaires pour Aca, Eca, Fca
10	Présence du marquage CE	CE		✓	Le marquage CE est la preuve de la conformité aux directives Européennes spécifiques. Il s'agit d'une marque légale et non d'un sceau de qualité
10A	Les deux derniers chiffres de l'année	2019	✓	✓	Les 2 derniers ou les quatre chiffres de l'année au cours de laquelle il a été apposé pour la première fois ; toute date antérieure à 16 est incorrecte.

✓ = obligatoire (si non présent = non obligatoire)

Recherchez le numéro dans la liste officielle des laboratoires certifiés (notifiés?)

<https://cpr.europacable.eu/fr/list-notified-bodies>



AVERTISSEMENTS ET POINTS D'ATTENTION

- #. Les deux documents obligatoires du RPC sont la Déclaration de Performance et l'étiquette
- #. Tous les éléments décrits ci-dessus doivent être présents dans la déclaration de performance / sur l'étiquette et disposer de toutes les informations prévues
- #. Le marquage CE doit être indélébile, visible et lisible sur les couronnes ou les tourets de câbles.
- #. la documentation technique et la déclaration des performances (DdP) doivent être facilement accessible et conservées pendant une durée de dix ans après que le produit de construction a été mis sur le marché.
- #. La DdP n'est pas un rapport de certification d'un laboratoire mais un document officiel par lequel le producteur identifie clairement un produit et ses performances permettant de prendre une décision éclairée et de faire le suivi. La DdP doit être dans la langue du pays dans lequel le câble est mis sur le marché.
- #. Le Règlement Produit de Construction définit des responsabilités spécifiques à toutes les parties prenantes impliquées

Avez-vous besoin d'aide pour vérifier les documentations relatives au RPC Visitez le site internet d'EUROPACABLE, remplissez le formulaire et votre demande sera envoyée à votre association nationale et / ou à EUROPACABLE.

[🔗 https://cpr.europacable.eu/fr/inside-cpr/compliance-check-cpr-cable-label-and-dop#contact](https://cpr.europacable.eu/fr/inside-cpr/compliance-check-cpr-cable-label-and-dop#contact)



EXEMPLE D'ÉTIQUETTE CONFORME

l'étiquette doit être fournie dans la langue du pays dans lequel le produit est mis à disposition

Il s'agit de l'organisme notifié qui a testé le produit au Royaume-Uni. Le numéro vertical indiqué à droite du marquage CE correspond à cela.

Qu'y a-t-il dans la boîte

2.5 mm² 10mm

6242Y BS6004 300/500V
BASEC
SOL CU PVC PVC FLAT
GREY (BN BU) 100m

20147748

12345678902

For Product & Safety information refer to:

Marquage CE

1234

Reaction to fire
E ca

CableCorp
Example street 10, London
Registration Year 2019
DOP No.: 123345
<http://www.cablecorp.com/>

EN 50575:2014+A1:2016

Cable for general applications in construction works subject to reaction to fire requirements

Numéro de l'organisme notifié

Euroclasse indiquant comment ce produit se comporte au feu

Adresse et coordonnées du fabricant

Numéro de Déclaration de Performances et site internet pour plus de détails

Norme de câble appliquée, indiquant le test requis pour évaluer la réaction au feu.

Description du produit

Description du produit

Code produit



EXEMPLE D'ÉTIQUETTE NON CONFORME

Nom / numéro de l'organisme notifié manquant

CE

Product: EXO-Light Pro Cca 3G1.5

Lenght(m): 300

Coil No.: 190916/6

Working order: 2019-29385

E numb.: 0422527

Date: 02.10.2019

CPR: EN 50575:2014+A1:2016

Reaction to fire: Cca

Certification year: 2019 DoP: DOP-0004/19 Dangerous substances:NPO

Usage: Supply of electricity to buildings and other facilities in order to reduce spread of fire and smoke.

Critères additionnels manquants

Phrase non conforme à la Règlementation

Référence à la réglementation

#. RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 157/2014 DE LA COMMISSION du 30 octobre 2013 concernant les conditions de publication sur un site internet d'une déclaration des performances relative à des produits de construction

#. Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106 / CEE du Conseil

#. Article 7 (règlement (UE) no 305/2011): Fourniture de la déclaration des performances

1. Une copie de la déclaration des performances de chaque produit mis à disposition sur le marché est fournie soit sous format papier, soit par voie électronique.

Toutefois, lorsqu'un lot du même produit est livré à un même utilisateur, il peut être accompagné d'une seule copie de cette déclaration, soit sous format papier, soit par voie électronique.

2. Une copie papier de la déclaration des performances est fournie au destinataire s'il en fait la demande.

3. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, la copie de la déclaration des performances peut être mise à disposition sur un site Internet dans les conditions à fixer par la Commission par voie d'actes délégués, en conformité avec l'article 60. Ces conditions garantissent notamment que la déclaration des performances reste disponible pendant au moins la durée de la période visée à l'article 11, paragraphe 2.

4. La déclaration des performances est fournie dans la ou les langues requises par l'État membre dans lequel le produit est mis à disposition

#. Article 14 (règlement (UE) no 305/2011): obligations des distributeurs

1. Lorsqu'ils mettent un produit de construction à disposition sur le marché, les distributeurs agissent avec la diligence requise en ce qui concerne les exigences du présent règlement.

2. Avant de mettre un produit de construction à disposition sur le marché, les distributeurs s'assurent qu'il porte, lorsque c'est requis, le marquage CE, qu'il est accompagné des documents requis par le présent règlement, ainsi que d'instructions et d'informations de sécurité fournies dans une langue déterminée par l'État membre concerné et qui soit aisément compréhensible par les utilisateurs. Les distributeurs s'assurent que le fabricant et l'importateur ont respecté les exigences visées, respectivement, à l'article 11, paragraphes 4 et 5, ainsi qu'à l'article 13, paragraphe 3.

Lorsqu'un distributeur considère ou a des raisons de croire qu'un produit de construction n'est pas conforme à la déclaration des performances ou à d'autres exigences applicables du présent règlement, le distributeur ne met pas le produit à disposition sur le marché tant que celui-ci n'est pas conforme

à la déclaration des performances qui l'accompagne ou aux autres exigences applicables du présent règlement ou tant que cette déclaration n'a pas été corrigée. En outre, si le produit présente un risque, le distributeur en informe le fabricant ou l'importateur, ainsi que les autorités de surveillance du marché.

3. Tant qu'un produit de construction est sous sa responsabilité, le distributeur s'assure que les conditions de stockage ou de transport ne compromettent pas sa conformité avec la déclaration des performances et avec d'autres exigences applicables du présent règlement.

4. Les distributeurs qui considèrent ou ont des raisons de croire qu'un produit de construction qu'ils ont mis à disposition sur le marché n'est pas conforme à la déclaration des performances ou à d'autres exigences applicables du présent règlement veillent à ce que les mesures correctives nécessaires soient prises pour le mettre en conformité, le retirer ou le rappeler selon le cas. En outre, si le produit présente un risque, les distributeurs en informent immédiatement les autorités nationales compétentes des États membres dans lesquels ils ont mis le produit à disposition, en fournissant des précisions, notamment sur la non-conformité et sur toute mesure corrective adoptée.

5. Sur requête motivée d'une autorité nationale compétente, les distributeurs lui communiquent toutes les informations et tous les documents nécessaires pour démontrer la conformité du produit de construction avec la déclaration des performances et avec d'autres exigences applicables du présent règlement, dans une langue aisément compréhensible par ladite autorité. Ils coopèrent avec cette autorité, à sa demande, à toute mesure adoptée en vue d'éliminer les risques présentés par des produits de construction qu'ils ont mis à disposition sur le marché.

LISTE DES ORGANISMES NOTIFIÉS (laboratoires certifiés)

La dernière version est disponible ici [🔗 https://cpr.europacable.eu/fr/list-notified-bodies](https://cpr.europacable.eu/fr/list-notified-bodies)

NB number	Notified bodies	Country
2670	ETS Energie- und Telecom Service Gmbh	Austria
0462	OVE Österreichischer Verband für Elektrotechnik	Austria
2659	ISSeP - Institut scientifique de service public	Belgium
2658	SGS Belgium NV-Afdeling/Division SGS CEBEC	Belgium
2765	SZUTEST Ltd	Bulgaria
1922	"Dedal - Attestation and Certification" Ltd.	Bulgaria
1014	ELEKTROTECHNICKÝ ZKUŠEBNÍ ÚSTAV, s.p.	Czech Rep.
2652	3P Third Party Testing	Denmark
0200	FORCE Certification A/S	Denmark
0199	FORCE Technology	Denmark
0598	SGS FIMKO OY (ex-0403)	Finland
2137	Centre de Recherche et d'Etudes pour les Procédés d'Ignifugation des Matériaux (CREPIM)	France
1812	EFFECTIS France	France
0081	LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES	France
2745	RATP Laboratoire essais et mesures	France
0767	MPA Dresden GmbH	Germany
0761	Materialprüfanstalt für das Bauwesen (MPA BS)	Germany
0366	VDE Prüf- und Zertifizierungsinstitut GmbH	Germany
0437	MATERIALS INDUSTRIAL RESEARCH AND TECHNOLOGY CENTER S.A.(MIRTEC S.A.)	Greece
1008	TÜV Rheinland InterCert Muszaki Felügyeleti és Tanúsító Korlátolt Felelősségű Társaság	Hungary
1415	ÉMI Építésügyi Minőségellenőrző Innovációs Nonprofit Kft.	Hungary
2851	BASEC Conformity Limited	Ireland
2831	BRE Global Assurance (Ireland) Ltd	Ireland
0051	IMQ ISTITUTO ITALIANO DEL MARCHIO DI QUALITÀ S.P.A.	Italy
0407	ISTITUTO GIORDANO S.P.A.	Italy
2479	L.S. Fire Testing Institute Srl	Italy
0987	LAPI LABORATORIO PREVENZIONE INCENDI SPA	Italy
1796	Priešgaisrinės apsaugos ir gelbėjimo departamentas prie Vidaus reikalų ministerijos Gaisrinių tyrimų centras	Lithuania
0344	DEKRA Certification B.V.	Netherlands
2821	UL International (Netherlands) B.V.	Netherlands
1438	CENTRUM NAUKOWO-BADAWCZE OCHRONY PRZECIWPOZAROWEJ IM. JÓZEFA TULISZKOWSKIEGO	Poland
1488	INSTYTUT TECHNIKI BUDOWLANEJ (ITB)	Poland
1328	CERTIF ASSOCIAÇÃO PARA A CERTIFICAÇÃO	Portugal
0028	INSTITUTO DE SOLDADURA E QUALIDADE	Portugal
2728	SC ELECTRIC PRODUCTS CERTIFICATION INDEPENDENT BODY - OICPE SRL	Romania
1293	EVPU a.s.	Slovakia
1301	Technicky a skusobny ustav stavebny, n. o.	Slovakia

NB number	Notified bodies	Country
0099	AENOR INTERNACIONAL, S.A. (Unipersonal)	Spain
2031	ALTER TECHNOLOGY-TÜV NORD, S.A.U.	Spain
1035	BUREAU VERITAS IBERIA, S.L.	Spain
1722	CEIS/CENTRO DE ENSAYOS, INNOVACION Y SERVICIOS	Spain
2426	CERTIBERIA EUROPE SOLUTIONS, S.L.	Spain
0370	LGAI TECHNOLOGICAL CENTER, S. A./Applus	Spain
0402	RISE Research Institutes of Sweden AB	Sweden
2184	Efectis Era Avrasya Test ve Belgelendirme A.Ş.	Turkey
1783	TURKISH STANDARDS INSTITUTION (TSE)	Turkey



Europacable is the voice of all leading European wire and cable producers. Europacable members include the largest cable makers in the world, providing global technology leadership, as well as highly specialised small- and medium-sized businesses from across Europe.

All Europacable members are signatories of the Europacable Industry Charter

Europacable is listed in the European Commission's transparency register under 453103789-92.

We are a partner of CENELEC.

www.europacable.eu